



02 31 85 35 85

secretariat@ecole-notre-dame-caen.fr
ecole-notre-dame-caen.fr

(Place de la République)
26 rue Jean Eudes
14000 CAEN

Rentrée prévue le

Lundi 31 août 2026

Bulletin d'inscription 2026-2027

A remettre avec le dossier complet

NOM et Prénom de l'enfant : _____

Pour valider l'inscription, je joins à ce bulletin :

- une photo récente de l'enfant,
- la feuille médicale ainsi que la photocopie du carnet de vaccinations (à jour),
- une photocopie du livret de famille (parents et enfants),
- la fiche d'inscription dûment remplie et signée (recto-verso),
- un chèque d'inscription de 30 euros (chèque libellé à l'ordre de l'OGEC Notre Dame),
- un acompte de 150 euros (par prélèvement ou par chèque libellé à l'ordre de l'OGEC Notre Dame),
- la feuille APEL, renseignée et signée,
- 10 timbres au tarif en vigueur (par famille).

Pour les enfants déjà scolarisés :

Classe fréquentée en 2025-2026 : _____

- un certificat de radiation,
- le dossier scolaire.

Pour les prélèvements automatiques : (recommandé)

- le mandat de prélèvement SEPA, dûment complété et signé,
- un RIB ou un RIP.

FICHE D'INSCRIPTION

Votre enfant

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Sexe : Féminin Masculin

Lieu de naissance : _____ Dépt : _____

Nationalité : _____

Etablissement et classe d'origine : (adresse complète de l'établissement)

Doit rentrer en classe de : _____

(Redoublement :)

Régime : Externe demi-pensionnaire lundi mardi jeudi vendredi

Etude- Garderie :

Garderie matin : 7 H 45 à 8 H 20

Etude ou garderie soir : 17 H 00 à 18 H 30

Forfait journée (matin et soir) : de 7 H 45 à 18 H 30

Garderie ou étude occasionnelle (matin et/ou soir)

Catéchisme :

J'inscris mon enfant au catéchisme ou à l'éveil à la foi

Je n'inscris pas mon enfant au catéchisme ou à l'éveil à la foi

Assurance : Je souscris à l'assurance Mutuelle Saint-Christophe oui non

(Remettre votre attestation d'assurance scolaire individuelle accident avant le 15 septembre 2026)

Les parents

Monsieur

NOM : _____

Prénom : _____

✉ : _____

☎ : _____ (liste rouge)

✉ : _____

✉ : _____

Profession : _____

☎ : _____

Employeur : _____

Tuteur Légal

Madame

NOM : _____

Prénom : _____

✉ : _____

☎ : _____ (liste rouge)

✉ : _____

✉ : _____

Profession : _____

☎ : _____

Employeur : _____

Tuteur Légal

Les frères et sœurs

NOM	Prénom	Né(e) le	Etablissement fréquenté
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Votre choix de règlement

Le mode de règlement à privilégier est le prélèvement mensuel

La facture annuelle est éditée le 1^{er} octobre

- paiement en une seule mensualité (à réception de facture)
- paiement en 10 mensualités (le 5, du mois d'octobre au mois de juillet)

- Chèque
- Espèces
- Prélèvements

Fait à : _____

Le : _____

Payeur Principal : Monsieur et Madame Monsieur Madame

NOM : _____

NOM : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Signature : _____

Signature : _____

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Année scolaire 2025/2026

NOM de l'élève _____

Prénom _____

Né(e) le ____ / ____ / ____ à ____

NOM des parents
(si différent) _____

Adresse _____

☎ personnel _____

Père

Travail _____

Mère

Travail _____

N° de sécurité social _____

Responsabilité Civile

Assurance _____

Adresse _____

N° de sociétaire _____

Problèmes de santé particuliers :

Interdiction(s) médicamenteuse(s) :

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

DT POLIO le _____

à _____

Ou

TETRACOQ le _____ à _____

le _____ à _____

RAPPEL le _____ à _____

Autres Renseignements

En cas d'urgence, si les parents sont absents, personnes devant être contactées :

NOM	Prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant

ECOLE PRIMAIRE NOTRE DAME

Etablissement Privé Catholique

Maternelle et Élémentaire

26 rue Jean Eudes - 14000 CAEN - Tél. : 02 31 85 35 85

Mail : secretariat@ecole-notre-dame-caen.fr

ENTRE : L'Ecole Notre Dame
d'une part,

ET : Monsieur et
Madame.....
d'autre part,

Demeurant.....
.....

Représentants légaux, de l'enfant
.....

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er}- Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par les parents au sein de l'école Notre Dame, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

L'établissement Notre Dame s'engage à scolariser leur enfant en classe de pour l'année scolaire 2026-2027.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration selon les choix définis par les parents dans le dossier d'inscription ou de réinscription.

L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents en annexe (étude, garderie...).

Article 3 - Obligations des parents

Les parents s'engagent à inscrire leur enfant en classe de au sein de l'école Notre Dame.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les respecter.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école Notre Dame et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier, précisées lors de son inscription.

La famille s'engage à soutenir l'établissement dans son action éducative, à ne pas dénigrer l'établissement et la communauté éducative, et à ne pas user de la violence sous quelque forme que ce soit.

Article 4 - Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend la contribution familiale et les prestations parascolaires choisies par les parents au moyen de la fiche comptable envoyée avec la circulaire de rentrée.

La contribution familiale pour l'année 2026-2027 s'élève à 712 euros pour les maternelles et 759.50 euros pour les primaires.

Les prestations parascolaires proposées par l'établissement sont les suivantes :

- Cantine : 974 euros par année pour les maternelles et 1 004 euros pour les primaires
- Garderie (matin et soir) : 386 euros pour les maternelles et 397 euros (garderie et étude le soir) pour les primaires.

L'adhésion volontaire aux associations tiers (Apel, Ugsel) sera notifiée à l'établissement au moyen de la fiche comptable sus évoquée. Les cotisations sont perçues par l'établissement et reversées intégralement aux dites associations.

Le coût total de la scolarité (contribution scolaire et prestations parascolaires choisies) ainsi que les adhésions volontaires aux associations tiers sont réglées mensuellement :

- Par chèque.
- En espèces.

Le règlement doit être effectué en totalité avant le 5 juillet de l'année scolaire. Tout dossier qui ne serait pas réglé à cette date, et qui n'aurait pas fait l'objet d'un accord d'étalement des échéances, fera systématiquement l'objet d'une procédure de demande en injonction de payer devant la juridiction de proximité.

Les livres et fichiers scolaires seront facturés avec la première mensualité ou en cours d'année.

Les activités facultatives telles que les classes de découvertes feront l'objet de circulaires spécifiques et d'une facturation particulière.

Article 5 - Assurances

L'assurance de la Mutuelle St Christophe couvre l'ensemble des élèves inscrits pour l'année 2026 - 2027, sauf les élèves dont les parents ont fourni une attestation d'assurance personnelle.

Article 6 - Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux parents sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 - Durée, renouvellement et résiliation du contrat

La présente convention est valable pour l'année scolaire en cours.

7-1 Renouvellement au terme d'une année scolaire :

Les parents informeront l'établissement de la réinscription ou de la non réinscription dans l'établissement de leur enfant durant le second trimestre scolaire, à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents, et au plus tard le 1^{er} juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai pour informer les parents de la réinscription ou de la non-réinscription de leur enfant pour une cause légitime et sérieuse (notamment : impayés, désaccord avec la famille sur le projet de l'établissement, prise de position incompatible avec le caractère catholique, etc.).

7-2 Motif de résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave (notamment rupture de confiance avec la famille, non-respect du projet éducatif, du règlement intérieur, ...), le présent contrat ne peut pas être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause légitime et sérieuse acceptée expressément par l'établissement (notamment changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, mutation professionnelle, ...), les parents restent redéyables envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale à un tiers du coût de la scolarisation. Le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies dans le cadre de cette convention et de ces annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques dans les conditions fixées par l'annexe jointe.

FAIT en double exemplaire

A Caen, le

Pour la famille : Signatures des représentants légaux
(faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

Signature parent 1 :

Signature parent 2 :

Pour l'établissement :
Signature du chef d'établissement

**ANNEXE A LA CONVENTION DE SCOLARISATION
SUR LE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES
CONCERNANT LES ELEVES ET LEURS RESPONSABLES LEGAUX**

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'Ecole Notre Dame - 26 rue Jean Eudes - 14000 CAEN- Tél : 02.31.85.35.85 - E-mail : secretariat@ecole-notre-dame-caen.fr

Le responsable des traitements est Madame Marie Philippe HUCHET, Chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, ...)
- Données nécessaires à la gestion comptable (...)
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions ...)

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- La gestion administrative et comptable ;
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, ...);
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (Ecole Directe, intranet, tablettes, ...);
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP...)
- La gestion de la restauration et des services annexes.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre (vos) enfant(s) dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à ecolenotredamecaen@orange.fr ou un courrier au secrétariat de l'école.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL

Dans le cadre de la scolarisation de votre (vos) enfant(s) dans un établissement de l'Enseignement catholique, vos coordonnées et celles relatives à votre (vos) enfant(s) sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales, et pour les finalités suivantes :

- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs.
- A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérents à cette association ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu_gabriel.htm ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel. Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'APEL nationale à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html.
- Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- en adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué à la protection des données de l'Enseignement catholique - Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique - 277 rue Saint Jacques - 75005 PARIS Cedex pour les traitements mis en œuvre par l'Association Gabriel ;
- en vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Coupon à remettre au secrétariat de l'école avec le dossier d'inscription

Nom et prénom de l'élève : Classe :

Nom des parents (si différent)

Souhaitent adhérer à l'Apel de l'école Notre Dame.

Cotisation plein tarif par famille : 21.00 €

Ce montant sera ajouté sur votre facture de l'école.

Sont déjà adhérents plein tarif à l'Apel dans un autre établissement de l'enseignement catholique du calvados.

Nom de l'Apel : Etablissement :

Bénéficient d'un abattement de 13.20 € et ne versent que la somme de 7.80 €

Ne souhaitent pas adhérer à l'Apel. Si possible, merci de nous indiquer les raisons de votre refus :

.....
.....
.....

Fait à

Le

Signature

MANDAT de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'établissement ECOLE NOTRE DAME à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de ECOLE NOTRE DAME sis à CAEN.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Votre nom : _____

Votre référence : _____

Votre adresse : _____

Coordonnées de votre compte :

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN

Code international d'identification de votre banque - BIC

Titulaire

Créancier :

Nom ECOLE NOTRE DAME
Identifiant ICS FR37END260371
Adresse 26 Rue Jean Eudes

14000 CAEN

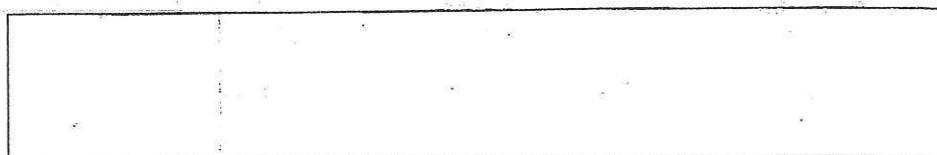
Type de paiement :

Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Signé à (Lieu) : _____

le : _____

Signature(s)



Joindre obligatoirement un RIB. Merci.

Calendrier 2025/2026 (calendrier 2026-2027

transmis en juin 2026)

Rentrée : lundi 1er septembre 2025

Mardi 16 septembre 2025 : Réunion de parents (CP, CE, CM)

Mardi 23 septembre 2025 : Réunion de parents (maternelles)

Vacances de Toussaint : du vendredi 17 octobre 2025 après la classe au lundi 3 novembre 2025 au matin.

Samedi 8 novembre 2025 : portes ouvertes

Samedi 13 décembre 2025 : Célébration de Noël

Vacances de Noël : du vendredi 19 décembre 2025 après la classe au lundi 5 janvier 2026 au matin.

Vacances de février : du vendredi 13 février 2026 après la classe au lundi 2 mars 2026 au matin.

Carnaval : jeudi 12 mars 2026

Samedi 28 mars 2026 : Célébration de Rameaux

Bol de riz : Vendredi 3 avril 2026

Vacances de printemps : du vendredi 10 avril 2026 après la classe au lundi 27 avril 2026 au matin.

Pont de l'Ascension : du mardi 12 mai 2026 après la classe au lundi 18 mai 2026 au matin.

Lundi de Pentecôte : Lundi 25 mai 2026

Dimanche 28 juin 2026 : Fête de l'école l'après-midi.

Sortie : Mardi 30 juin 2026 après la classe.

Ces dates sont données à titre indicatif.



ASSURANCE SCOLAIRE 2021-2022 ADHÉSION INDIVIDUELLE

PROTÉGEZ VOTRE ENFANT DURANT SES ACTIVITÉS SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES !

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, votre enfant peut bénéficier d'une protection individuelle accident parmi les plus compétitives du marché :

- **Pendant les activités scolaires** : sport, sortie, voyage, classe verte...
- **Durant les activités facultatives** : extra-scolaires⁽¹⁾ ou péri-scolaires dans ou en dehors de l'école : étude, cantine, centre de loisirs...
- **Dans le cadre de la vie privée** : trajets école-domicile, au domicile, pendant ses activités sportives (seul ou en club), les vacances et le week-end.
- **Des indemnités avantageuses** en cas d'accident corporel

Et cela 24h/24, 365 jours/année et dans le monde entier !

Comment souscrire ? C'est très simple !



Prenez connaissance de la notice d'information présentant les garanties de notre assurance scolaire (disponible à partir du 1^{er} Juillet 2021) :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/sites/default/files/pdf/NI-ASSURANCE-SCOLAIRE-2021-2022.pdf>



Envoyez votre bulletin d'adhésion complété à votre établissement, en joignant un chèque à l'ordre de votre établissement. Il vous est possible de remplir ce bulletin directement depuis ordinateur.



Dès votre souscription confirmée auprès de votre établissement, connectez-vous à la rentrée sur l'Espace parents pour récupérer l'attestation de votre enfant :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>



Une assurance juste essentielle pour votre enfant...

Obligatoire pour toutes les activités facultatives proposées par l'établissement, l'assurance scolaire est fortement recommandée afin de protéger au mieux votre enfant en cas d'accident lors des activités scolaires obligatoires.

...complémentaire de votre assurance Multirisques Habitation

L'assurance scolaire intervient en complément des remboursements de la Sécurité sociale et/ou de votre mutuelle santé dans le cas où votre enfant est victime d'un accident ou qu'il se blesse seul. Un complément efficace à la garantie responsabilité civile de votre assurance multirisques habitation qui, contrairement aux idées reçues, n'intervient uniquement que si votre enfant est responsable des dommages.

